Monsieur le Président,

La FIDH et le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) souhaitent en premier lieu féliciter M. l'expert Indépendant pour son rapport sur la situation des droits de l'Homme en Haiti.

Comme le mentionne le rapport de M. Forst, la situation ...

Depuis 2006, le pays connait une certaine stabilité politique. Des institutions démocratiques ont été mises en place. Cependant, la situation générale des droits de l'homme demeure une source de préoccupations constantes. En effet, contrairement aux années antérieures, l'Etat haïtien n'est pas directement impliqué dans la violation des droits civils et politiques. Les droits de voter, de poser sa candidature, les libertés d'expression, d'association et d'adhésion à un parti politique ne sont pas systématiquement violés. Cependant, l'octroi d'une pièce d'identification reste un défi à relever par l'Etat haïtien car 25 à 30 % de la population n'est pas légalement enregistrée. Conséquemment, au cours des joutes électorales, nombreux sont ceux qui, en âge de voter, ne participent pas aux élections, faute de document identitaire.

Le Conseil Electoral Provisoire a consenti des efforts considérables pour la réalisation du scrutin du 19 avril 2009 pour le renouvellement des postes vacants au Sénat de la République. Cependant, des violences ont été enregistrées au jour du scrutin portant le Conseil à annuler le vote dans certaines régions du pays. De plus, plusieurs candidats recherchés par la Police nationale ou décriés par la clameur publique en raison de leur passé douteux se sont inscrits dans la course électorale.

La Police Nationale d'Haïti et la Mission des Nation-unies pour la Stabilisation en Haïti ont consenti d'énormes efforts pour arrêter des chefs de gangs armés. Ces efforts ont été mis à rude épreuve par l'appareil judiciaire qui, en 2007 et 2008, a procédé à la libération de nombreux individus non encore jugés. De plus, la situation sécuritaire du pays reste fragile compte tenu de la faiblesse des institutions étatiques, de la corruption et de l'impunité qui s'érigent en système dans le pays. Parallèlement, le processus de certification des agents de la police nationale d'Haïti n'a jusqu'à date, pas donné les résultats escomptés.

Le pays compte 17 prisons ajoutées à certains commissariats transformés en prisons, dans certaines villes de province. Les conditions générales de détention sont lamentables. Les cellules sont surencombrées, soumettant ainsi la population carcérale à un traitement inhumain et dégradant. Sur 8394 incarcérés jusqu'au 15 avril 2009, 78% sont en attente de jugement. Les juges ne sont soumis à aucun contrôle et travaillent selon un horaire fantaisiste. Parallèlement, si dans le cadre de la réforme judiciaire, 3 lois ont été adoptées en 2007, leur mise en application se fait encore attendre.

Les hôpitaux et les centres de santé fonctionnent dans un désordre systématisé. Les arrêts de travail pour réclamer de meilleures conditions de travail débouchent souvent sur la mort de nombreux patients. Les laboratoires médicaux et les pharmacies ne sont soumis à aucun contrôle et la vente des

médicaments dans les rues par des particuliers ambulants expose la population à des risques énormes.

Le droit à l'éducation n'est pas protégé. Les bâtiments scolaires échappent au contrôle de l'Etat. L'exemple le plus frappant est l'effondrement d'une école privée en novembre 2008, occasionnant la mort de plus de 90 jeunes.

Fort de tout ce qui précède, le RNDDH recommande au CDH, de porter l'Etat haïtien à : Enregistrer tous ses citoyens ; Donner suite tant aux rapports qui ont été rédigés par la commission de vetting qu'au processus de certification des agents de la PNH ; Se pencher sur les problèmes de la détention préventive prolongée et des conditions difficiles de détention ; Mettre en application les lois qui ont été votées dans le cadre de la réforme de la justice ; Mettre en œuvre une approche systémique en matière des droits humains, tel que prévu par la Déclaration de Viennes, consacrant l'indivisibilité et l'interdépendance des droits humains.

Enfin, le RNDDH recommande vivement le renouvellement du mandat de l'expert-indépendant aux droits humains sur Haïti, Michel Forst.